

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre-ville
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Vendredi de 8h00 à 12h00



POUR L'OUVERTURE D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT

(Création : Principal ou Complémentaire)

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins d'inscription complémentaire A4 1 pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux où est fixée l'adresse de l'entreprise (bail, quittance EEC, facture de téléphone...) Une fiche de renseignements
RIDET	1 bulletin RID P2E

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes physiques lorsqu'il s'agit de l'ouverture d'un établissement complémentaire dont l'origine du fond est « création » : **5 100 XPF**

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)



POUR L'OUVERTURE D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT

(Suite achat, loc-gérance, donation , succession ...)

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	1 bulletins d'inscription complémentaire A4 1 original de l'acte ou du contrat enregistré 1 pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux où est fixée l'adresse de l'entreprise (bail, quittance EEC, facture de téléphone...) L'annonce légale diffusée sur un des supports habilités : <ul style="list-style-type: none">➤ LNC.NC (presse en ligne)➤ ACTU.NC (presse papier)➤ La Voix du caillou (presse papier) et voixducaillou.nc (presse en ligne)➤ RRB.NC (presse en ligne)➤ Noumeapost.nc (presse en ligne) Une fiche de renseignements
RIDET	1 bulletin RID P2E

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes physiques lorsqu'il s'agit de l'ouverture d'un établissement complémentaire dont l'origine du fond est « achat, ou loc-gérance, ou donation...) : **5 100 XPF** (Pas de JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

Merci de remplir les bulletins de façon lisible